

## EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL

Séance du : 3 octobre 2022  
Président : M. Marco CARENZA  
Rapport sur : Préavis N° 2022/60  
Rapporteur : M. Frédéric RAST

### LE CONSEIL COMMUNAL DE NYON

**vu** le préavis N° 2022/60 concernant trois demandes de crédit en lien avec la place Saint-Martin,  
**ouï** les conclusions du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,  
**attendu** que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

#### décide :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 163'000.- TTC pour la mise en œuvre d'une borne d'accès à la place Saint-Martin et ses mesures d'accompagnement ;
2. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 9'000.- TTC pour l'étude de l'aménagement de place Saint-Martin ;
3. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 35'500.- TTC pour l'étude de l'aménagement de l'accroche de la promenade de Jura sur la place Saint-Martin ;
4. de porter ces trois montants au compte N° 9143.20 – *Dépenses du patrimoine administratif*, dépenses amortissables en 5 ans.

Les conclusions du préavis sont acceptées à l'unanimité.

Pour extrait conforme levé le 4 octobre 2022.

**l'attestent**

**AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE NYON**

**Le Président :**

**La Secrétaire :**

